

Enseignement catholique **actualités**

www.enseignement-catholique.fr



© V. Lelay

Pour un enseignement professionnel d'excellence dans l'enseignement catholique ouvert à tous

*Les propositions de la commission
« Avenir de l'enseignement professionnel »
au Comité national de l'enseignement
catholique du 4 juillet 2008.*



© Cneap

SOMMAIRE

- *Introduction et présentation des membres de la commission plénière « Avenir de l'enseignement professionnel », p. 2*
- *Préambule, p. 3*
- *Proposition n° 1 : Pour un enseignement catholique qui apporte ses propositions et son concours aux réformes proposées par les ministères, p. 4*
- *Proposition n° 2 : Pour une éducation à la capacité de choisir et à s'engager dans des choix, p. 4*
- *Proposition n° 3 : Pour une meilleure lisibilité de l'offre de formation de l'enseignement professionnel à destination des jeunes, de leurs parents, des enseignants et du monde professionnel, p. 5*
- *Proposition n° 4 : Pour le rapprochement métiers-qualifications-formations professionnelles, p. 5*
- *Proposition n° 5 : Pour des réseaux d'établissements en réelle situation de coopération, p. 6*
- *Proposition n° 6 : Pour un métier attractif d'enseignant en lycée professionnel et technologique, p. 6*
- *Index des annexes, p. 7*

INTRODUCTION

Les évolutions en cours dans le système éducatif et dans son environnement font émerger un certain nombre de défis pour l'enseignement professionnel dans toutes ses formes et toutes ses voies.

Saisie du document rédigé par Fernand Girard posant les défis auxquels devra faire face l'enseignement professionnel, la commission permanente du 8 novembre 2007 a décidé la création d'une commission pour l'avenir de l'enseignement professionnel, chargée de produire un rapport pour la session de juillet du Comité national de l'enseignement catholique.

Cette commission a été installée par Claude Berruer au titre du département Éducation du SGEC et Fernand Girard au titre de RENASUP.

Ont été invités à participer aux travaux ou à se faire représenter les membres de la commission permanente ainsi que différents représentants d'organismes reconnus pour leurs compétences sur ces questions.

Ont participé, à ce titre, aux travaux de la commission « Avenir de l'enseignement professionnel » :

Claude Berruer (SGEC) ; Fernand Girard (SGEC) ; Sylvie Robert (Assemblée des directeurs diocésains) ; Marie-Françoise Meyniel (URCEC) ; Frédéric Dejouany (APEL) ; Dominique Dhooge (APEL) ; Yvon Le Norcy (CNEAP) ; Bernard Ressort (SYNADIC) ; Patrice Hauchard (UNETP) ; Éric Moisset (UNETP) ; Luc Venier (FORMIRIS) ; Marie Braun (FEP-CFDT) ; Thérèse Bertaux (SNEC-CFTC) ; Jean-Yves Picaud (SNEC-CFTC) ; Bernard Kerling (SPELC) ; Étienne Quintin (ANPEC) ; Sophie Potel (MIJEC) ; Marc Kerrien (ASP) ; Nathalie Souhart (ASP) ; Daniel Thébault (RENASUP) ; Élie de Saint-Jores (Cellule Apprentissage)

La présidence en a été confiée à Jean-Yves Bignonet, délégué général RENASUP, tandis que Jean-Marc Petit, chargé de la mission « Enseignement professionnel et supérieur » au SGEC et à RENASUP, en a été nommé secrétaire-rapporteur.

Cinq groupes de travail thématiques, animés par des membres de la commission plénière « Avenir de l'enseignement professionnel », ont été constitués tandis que le CNEAP, le SNCEEL, le SYNADIC et l'UNETP ont été invités à produire une contribution spécifique sur la place de l'enseignement professionnel dans le dispositif global de formation.

1. *Les évolutions des métiers, des besoins en qualifications et en formation professionnelle qu'ils impliquent.*
2. *Les différentes voies : scolaire, apprentissage, formation continue.*
3. *La place de l'enseignement supérieur professionnel.*
4. *Le processus d'orientation (l'articulation avec les collèges, les lycées et l'enseignement supérieur professionnel).*
5. *Les évolutions du métier d'enseignant.*

Après plus de vingt séances de travail, il a été décidé de dégager des pistes essentielles pour agir avec efficacité sous la forme de propositions concrètes et prioritaires. Ces propositions prennent la forme d'actions qui peuvent être mises en œuvre directement au sein de l'enseignement catholique ou de mesures dépendant des pouvoirs publics, pour lesquelles il semble souhaitable que notre institution s'engage.

Elles s'articulent autour de la volonté de construire un meilleur avenir pour chaque jeune. Elles sont de nature à induire un cheminement volontariste qui permette aux établissements de l'enseignement professionnel et technologique catholique d'être mieux armés pour remplir leur mission de mener tous les jeunes dans leurs diversités vers l'insertion tant sociale que professionnelle. Mission en droite ligne avec les orientations de l'enseignement catholique votées au Comité national du 9 novembre 2007 : « L'école catholique au service de la nation, pour donner à chaque jeune ses chances de réussir sa formation et sa vie, donner du sens à l'association à l'État par contrat. »

PRÉAMBULE

En conformité avec sa volonté de promouvoir la personne dans toutes ses dimensions, l'enseignement catholique souhaite contribuer davantage à la valorisation de l'enseignement professionnel, tant il s'avère efficace pour l'épanouissement et l'insertion d'un grand nombre de jeunes.

Valoriser l'engagement dans cette voie, c'est mettre à égale dignité les filières professionnelles, générales et technologiques alors que près de 4 jeunes sur 10 se dirigent vers l'enseignement professionnel en sortie de 3^e et que 38,6 % élèves de terminale recensés dans la procédure post-bac ont choisi en premier vœu une STS.

Dans les sociétés caractérisées par un haut niveau technologique, un métier consiste à mettre en œuvre des savoirs complexes dans le domaine productif.

L'enseignement professionnel implique donc l'accès à des connaissances qui trouvent leurs sources dans les différents domaines des sciences et technologies pour les appliquer dans le cadre de l'activité productive, qu'elle se situe dans le secteur agricole, industriel, tertiaire ou médico-social.

Cette logique suppose que soit faite une large part aux connaissances scientifiques, à la culture inhérente aux métiers, aux compétences transversales, à la compréhension du monde et à l'indispensable maîtrise des savoir-être pour s'intégrer socialement et s'insérer dans le mouvement d'une société aux évolutions de plus en plus rapides.

La dignité de cette voie est de prendre en compte l'élévation des exigences dans le monde du travail, tout en accueillant des jeunes aux formes d'intelligence diverses et parfois peu réceptives aux modalités classiques d'enseignement. Le passage par l'action concrète pour accéder aux connaissances que propose l'enseignement professionnel, constitue le meilleur moyen de développer une intelligence qui intègre la pratique, de retrouver pour certains une motivation scolaire et de faire acquérir savoirs complexes ainsi que savoir-faire et



© Cneap



© Cneap

savoir-être indispensables à la vie professionnelle, sociale et personnelle.

La voie professionnelle suppose également une mise en lien permanente avec l'environnement économique et social et plus particulièrement avec le monde des entreprises qui, par ses applications, donne du sens dans l'esprit de nombreux jeunes à une bonne partie des enseignements qui leur sont dispensés.

Sens qui leur permet de parcourir un chemin de réussite qui intègre un enseignement supérieur professionnel en fort développement et passe par l'accès à de multiples passerelles dans les formations, autorisant des parcours personnalisés.

Ce mouvement interactif entre savoir, action et environnement doit donner toute sa dynamique à cette voie de formation en permettant aux jeunes de devenir des acteurs responsables dans le monde du travail, capables d'innover et de créer les nouveaux métiers indispensables à leur épanouissement, à la pérennité des économies développées et à la cohésion du tissu social.

Pour atteindre ces objectifs, les établissements qui forment ces jeunes doivent être en lien permanent avec leur territoire de vie. Ils doivent offrir des parcours multiformes pour des jeunes aux profils différents. C'est parce qu'ils veulent offrir de nombreux chemins de réussite en prenant en compte la diversité des intelligences à mobiliser qu'ils doivent être capables de proposer en réseau des parcours permettant d'aller potentiellement du CAP au titre d'ingénieur.

C'est cette dynamique du lien avec le savoir scientifique, c'est la pédagogie de l'accompagnement de la personne et de la promotion pas à pas vers les emplois jusqu'aux plus qualifiés qui permettra d'aller d'une orientation trop souvent subie à une orientation construite vers l'enseignement professionnel.

Enseignement catholique formule les six propositions qui suivent car il dispose d'une expérience reconnue grâce à des équipes qui ont fait leurs preuves et qui portent l'ambition d'un enseignement technique et professionnel :

- ouvert à tous dans leurs diversités et mobilisant des ressources pédagogiques pour la réussite de chacun ;
- en phase avec son environnement et les évolutions du monde ;
- au service de l'épanouissement professionnel, social et personnel des jeunes.

Toutes ces propositions demandent pour être efficaces une étroite articulation entre l'échelon national et local. Il serait donc souhaitable que chaque CAEC puisse partir de ce rapport et de ses six propositions pour les décliner en un projet régional de valorisation de l'enseignement professionnel fondé sur des objectifs concrets et évaluables.

Proposition n° 1 : Pour un enseignement catholique qui apporte ses propositions et son concours aux réformes proposées par les ministères.

Un enseignement catholique partenaire du service public d'éducation.

Actions prioritaires

- Renforcer la capacité de l'enseignement catholique à être une force de proposition permanente fondée sur l'expérience éducative vécue dans les établissements et les orientations institutionnelles.
- Articuler la réforme de la voie professionnelle avec les orientations de la réforme du lycée et dans ce cadre réaliser la complémentarité entre enseignements professionnel et technologique.

Modalités d'application

- Encourager et continuer à mettre en place des expérimentations qui anticipent ou accompagnent les orientations des pouvoirs publics. Avec un usage plus large de l'article 34 de la loi Fillon du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École : « [...] Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du

système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle. [...] »

Ces innovations pourraient plus particulièrement être développées à court terme dans :

- le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) destiné aux collégiens de 4^e et de 3^e, âgés d'au moins 15 ans ;
- la prise en compte des différents rythmes de progression des élèves dans le cadre du passage de 4 à 3 ans du cursus menant au baccalauréat professionnel à la sortie de 3^e ;
- l'articulation et l'accompagnement des passerelles au service de la dynamique de la poursuite d'études entre :
 - CAP et bac professionnel,
 - BEP et bac professionnel,
 - la voie professionnelle et la voie technologique, et réciproquement,
 - Bac professionnel et BTS,
 - BTS-LMD,
 - voie scolaire-apprentissage ;
- la mise en place de dispositifs particuliers permettant :

- d'accueillir des jeunes se réorientant en cours d'année,
- d'offrir une réponse adaptée permettant aux jeunes d'achever une certification incomplète sans pour autant doubler.

La mobilisation de dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pourrait être particulièrement adaptée dans ces deux cas.

- Créer et développer des lieux permanents de synergie efficaces entre les différents organismes ou personnes représentatifs des intérêts de l'enseignement professionnel au sein de notre institution dans le but de renforcer nos propositions.

Textes de référence

- Contributions des groupes 1, 2, 3, 4 et 5.
- Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École.
- Réflexions et préconisations pour une réforme du lycée, Sgec, mai 2008.
- Textes officiels sur la rénovation de la voie professionnelle et le baccalauréat en 3 ans.
- Décret n° 2007-540 du 11 avril 2007 installant le BTS dans l'espace européen d'enseignement supérieur (LMD-ECTS).

Proposition n° 2 : Pour une éducation à la capacité de choisir et à s'engager dans des choix.

Un défi pour notre institution tout entière qui a la volonté d'aider efficacement chaque jeune à construire son identité et ses projets personnels en fonction de ses motivations, ses intérêts, sa personnalité, ses aptitudes et les contraintes de son environnement.

Actions prioritaires

- Réaffirmer que l'élève est au centre des préoccupations de l'établissement et que quels que soient son niveau scolaire, son milieu de vie, son histoire, ses capacités, chaque jeune doit être accompagné sur un chemin de réussite dans sa formation pour être en mesure de réussir sa vie.
- L'orientation doit d'abord être fondée sur le projet personnel du jeune qui se construit dans l'indispensable interaction entre la famille et les autres acteurs éducatifs pour l'expertise et l'éclairage qu'ils portent.
- Le processus d'orientation doit être facteur de cohérence pour la construction de l'identité de chaque personne. Il passe par une éducation aux choix qui suppose :
 - la compréhension de la notion de choix responsable ;
 - la capacité de mobiliser les ressources indispensables à un choix éclairé ;
 - la reconnaissance des tâtonnements dans le processus de choix.

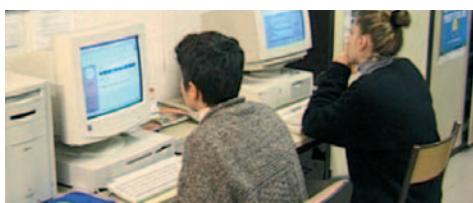
Modalités d'application

- Faire nôtre le principe européen d'« orientation tout au long de la vie » articulé à celui de la « formation tout au long de la vie ».
- Faire de l'éducation aux choix une véritable priorité actée systématiquement dans les projets d'établissement.
- Assurer, dans ce cadre, un droit au conseil et promouvoir un accès libre aux divers acteurs de l'orientation.
- Prolonger l'accompagnement scolaire initial par une ouverture à ceux qui souhaitent trouver les moyens d'une promotion ou d'une nouvelle carrière grâce à la formation continue et à la VAE par exemple.
- Engager de façon coordonnée une véritable « orientation active » qui se fonde sur une logique de conseils personnalisés assurant la liaison entre l'amont et l'aval dans le parcours de formation de chaque jeune pour concourir à son éducation globale.
- Développer l'information et l'accompagnement autour des passerelles d'un niveau de formation à l'autre.

- Mettre en valeur l'apprentissage en tant que voie de réussite.
- Développer et valoriser des parcours faisant succéder des périodes sous statut scolaire et sous statut d'alternance, notamment dans le cadre des lycées des métiers.

Textes de référence

- Contributions des groupes 2 et 4.
- École catholique au service de la nation.
- Actes du congrès des APEL, 30-31 mai et 1^{er} juin 2008.
- Rapport sur l'état des lieux de l'apprentissage dans l'enseignement catholique, proposition pour le développement de l'apprentissage dans l'enseignement catholique – Gérard Tonneau, Sgec, mars 2006.
- Décret n° 2005-1392 du 8 novembre 2005 relatif à l'apprentissage et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État).
- Convention DP3 (MEDEF-SGEC-MEN-UNAPEL...).
- Textes officiels sur l'éducation au choix.
- Textes officiels sur l'orientation active.
- Textes sur la formation continue et la VAE.
- Rapport au Premier ministre sur l'employabilité des jeunes issus de l'enseignement professionnel initial du second degré – Eric Besson, juillet 2008.



Photos : C.neap

Proposition n° 3 : Pour une meilleure lisibilité de l'offre de formation de l'enseignement professionnel à destination des jeunes, de leurs parents, des enseignants et du monde professionnel.

Un changement de regard sur l'image des métiers et le processus d'orientation du collège à l'enseignement supérieur.

Action prioritaire

● Mettre en place un projet global d'information, d'aide à l'orientation et de suivi à l'échelle du CAEC pour prendre en compte les composantes de la communauté éducative et les apports des différents réseaux à la démarche. Ce projet mettra en valeur la dynamique de l'offre en enseignement professionnel et technologique :

□ dans le lien entre les formations offertes et les métiers présentés dans leurs particularités ;

□ dans la variété de ses voies, de ses niveaux, de ses formes et de ses articulations :

– formation initiale sous statut scolaire - formation initiale par apprentissage - formation continue,
– enseignement professionnel secondaire - enseignement professionnel supérieur,

– mise en perspective de la formation professionnelle dans le LMD européen,

– enseignement professionnel - enseignement technologique dans leurs spécificités et complémentarités.

Modalités d'application

● Systématiser la mise en place d'un dispositif régional articulé à une animation nationale centrée sur l'information des acteurs de l'orientation :

□ organisation de journées thématiques avec des anciens élèves de l'enseignement professionnel et des chefs d'entreprise, coordonnées au moyen des colloques nationaux et régionaux de mobilisation sur ces questions. Les associations de parents et d'anciens élèves pourraient notamment y apporter un concours précieux ;

□ intégrer une collaboration entre collèges et lycées professionnels dans la mise en place du « parcours de découverte des métiers et des forma-

tions » dès la classe de 5^e en prévoyant des temps en entreprise et en lycée professionnel ;

□ mettre en place et développer des dispositifs d'information et de formation des différents interlocuteurs des jeunes en matière d'orientation. À des fins de cohérence, ces dispositifs seraient mis en œuvre dans le cadre d'une synergie entre représentants des établissements, des parents, des services d'orientation, des centres de formation en étroite collaboration avec les institutions de l'enseignement catholique.

□ veiller, dans cette logique, à ce que tout professeur principal en classe d'orientation ait suivi une formation lui permettant, entre autres, de mieux connaître la voie professionnelle dans ses différentes filières, son organisation, ses référentiels, les qualités qu'elle requiert et les possibilités de promotion qu'elle offre ;

□ mettre en valeur les accords passés avec le monde économique et social (entreprises, branches, fédérations, etc.), tant au niveau national que local dans le but :

– de faciliter l'insertion des jeunes issus de l'enseignement professionnel,

– d'aider les professions à mieux faire connaître auprès des jeunes les emplois qu'elles proposent ou vont proposer à terme.

● Développer et mettre en valeur, après expérimentation, des dispositifs d'accompagnement des passerelles :

– du CAP vers le bac pro,

– du BEP vers le bac pro,

– de 2^{de} GT vers les 1^{res} pro,

– des classes de bac pro vers le bac techno, et réciproquement,

– du bac pro vers le BTS,

– du BTS vers les formations supérieures longues, – de la formation sous statut scolaire à l'alternance, et réciproquement.

● Mettre en œuvre et communiquer autour des enquêtes de suivi des élèves, du collège à l'entrée dans la vie active.

● Mesurer l'insertion des jeunes issus de l'enseignement professionnel afin de communiquer sur des bases objectives et parlantes (vitesse d'embauche, niveau de salaire, évolution de carrière...).

● Développer et mettre en valeur des partenariats entre BTS – universités et grandes écoles, notamment via les partenariats de licences et licences professionnelles, pour donner toute sa crédibilité à la dynamique de l'enseignement supérieur professionnel dans l'espace européen d'enseignement supérieur (LMD : Licence-Master-Doctorat).

Textes de référence

● Contributions des groupes 1, 2 et 3.

● Actes du congrès des Apel, 30-31 mai et 1^{er} juin 2008.

● Rapport d'audit de modernisation sur l'enseignement professionnel, décembre 2006.

● Décret n° 2005-1392 du 8 novembre 2005 relatif à l'apprentissage et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État).

● Résultats de l'enquête ISUTEC 44.

● Circulaire du ministère de l'Éducation nationale de préparation de la rentrée scolaire 2008.

● Circulaire du ministère de l'Agriculture et de la Pêche de préparation de la rentrée scolaire 2008.

● Rapport sur l'état des lieux de l'apprentissage dans l'enseignement catholique, proposition pour le développement de l'apprentissage dans l'enseignement catholique – Gérard Tonneau, Sgec, mars 2006.

● Rapport au Premier ministre sur l'employabilité des jeunes issus de l'enseignement professionnel initial du second degré – Éric Besson, juillet 2008.

Proposition n° 4 :

Pour le rapprochement métiers-qualifications-formations professionnelles.

Une insertion sociale et professionnelle accessible à tous, performante et évaluée.

Action prioritaire

● Veiller à ce que l'offre de formation soit adaptée évolutive, réactive et anticipative pour que les jeunes puissent développer des savoirs, des compétences des attitudes propres à leur permettre :

□ de se faire une place dans le monde du travail ;

□ d'être acteurs dans les mutations du monde économique et social ;

□ de contribuer eux-mêmes aux évolutions, voire à la création de nouveaux métiers.

Modalités d'application

● Mettre en place des cellules de veille à l'échelle des CAEC, venant s'articuler avec une cellule de veille nationale. Ces cellules régionales auraient vocation à :

□ s'assurer de la participation de l'enseignement catholique dans les instances régionales à caractère économique, social et professionnel, et la développer ;

□ produire des analyses synthétiques de prospective sur l'insertion professionnelle, les besoins en qualifications en regard des formations diplômantes ou non, proposées ou à proposer dans l'enseignement catholique. Ces analyses seraient issues :

– des études commandées par les différentes institutions régionales,

– des travaux de bassins d'éducation,

– des remontées d'information issues des établissements ;

□ repérer et diffuser les bonnes pratiques d'innovation, accompagnement du changement ;

□ répondre aux établissements en questionnement.

● Expérimenter avec quatre CAEC à la rentrée au moins deux axes dévolus à ces cellules de veille.

La cellule nationale aurait vocation à mener le même travail à l'échelle nationale et à mutualiser les travaux régionaux par une remontée, une synthèse et une diffusion de l'information. À noter que de tels dispositifs supposent des moyens qui ne peuvent se limiter au bénévolat. Cela implique une réflexion en termes de coût mais aussi de retour sur ce coût.

Textes de référence

● Contributions des groupes 1 et 4.

● Rapport du Centre d'analyse stratégique et de la DARES : Les métiers en 2015 – janvier 2007

● Rapport au Premier ministre sur l'employabilité des jeunes issus de l'enseignement professionnel initial du second degré – Éric Besson, juillet 2008.

Proposition n° 5 : Pour des réseaux d'établissements en réelle situation de coopération.

Un projet d'établissement élargi et enrichi par la prise en compte des réseaux performants du collège à l'enseignement supérieur; et par des projets avec les entreprises et les territoires.

Action prioritaire

- Être une force de proposition suffisamment visible et lisible pour les différents acteurs du territoire : jeunes, parents, entreprises, collectivités territoriales, etc.

Modalités d'application

- Entrer de plain-pied dans le « Cadre européen des compétences » et le Cadre européen des certifications professionnelles, partant du métier pour construire des référentiels de formation compatibles dans toute l'Europe et formalisés au travers des *ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training - Crédits d'apprentissage européens pour l'enseignement et la formation professionnels)*.
- Développer la démarche qualité telle que l'envisagent les textes et telle qu'elle est pratiquée dans de nombreux pays de l'Union européenne dans une logique de définition de critères et d'indices de performances évalués de façon continue.
- Favoriser la diffusion et la mutualisation des bonnes pratiques.

- Développer des logiques de réseaux formalisés, connus et reconnus au sein de l'enseignement catholique.

- Engager et appuyer la démarche de lycées des métiers en réseau articulant :

- formation professionnelle et technologique assurant un continuum allant du CAP à la licence professionnelle en passant par les bacs pro et technologiques et le BTS ;

- les différents statuts de formations :

- initiale-continue,

- scolaire-alternance.

Cette démarche suppose que chaque CAEC revendique une représentation de l'enseignement catholique dans les comités de pilotage académique de labellisation « Lycée des métiers ».

- Développer les accords-cadres nationaux et internationaux avec les organisations professionnelles qui se déclinent localement pour mieux relier école-entreprises-territoires.

- Mener une action volontariste à l'échelle locale, soutenue au niveau national afin que nos établissements soient de véritables acteurs reconnus des territoires dans le cadre :

- du contrat de plan État-Région,

- des contrats de pays,

- des pôles de compétitivité, d'excellence rurale et de compétences.

Textes de référence

- *Contributions des groupes 1, 4 et 5.*

- *Rapport sur l'état des lieux de l'apprentissage dans l'enseignement catholique, proposition pour le développement de l'apprentissage dans l'enseignement catholique - Gérard Tonneau, Sgec, mars 2006.*

- *Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (DG Éducation et culture).*

- *Recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) du 9 avril 2008.*

- *Rapport d'activité sur la place des lycées dans les pôles de compétitivité dans le cadre de la convention DIACT-RENASUP.*

- *Documents officiels sur la création et les cahiers des charges des lycées des métiers.*

- *Rapport d'information sur les contrats de plan État-Régions.*

Proposition n° 6 : Pour un métier attractif d'enseignant en lycée professionnel et technologique.

Une évolution choisie par des équipes d'enseignants volontaires pour une expérimentation suivie et valorisée.

Actions prioritaires

- Veiller à ce que les conditions d'enseignement soient en adéquation avec les jeunes accueillis et le monde économique et social qui les attend.

- Aller dans le sens d'une généralisation progressive des méthodes inductives inscrites dans une pédagogie de projet et en équipes. Ces méthodes privilégient l'approche pratique comme moyen d'atteindre la conceptualisation, base de l'adaptabilité.

Modalités d'application

- Systématiser dans les projets d'établissements un cadre pour une démarche pédagogique fondée sur les projets d'équipes en réelle interdisciplinarité afin d'impulser des actions volontaristes et adaptées.

- Développer, partout où cela est souhaité par les équipes enseignantes, l'annualisation de la durée du temps de service en fonction de la logique des projets pédagogiques.

- Agir auprès des pouvoirs publics pour aller dans le sens d'un dépassement de l'évaluation

individuelle des enseignants au profit d'un recensement sur les projets d'équipes contextualisés.

- Penser et mettre en œuvre des processus de reconnaissance des enseignants s'investissant dans des démarches innovantes et envisager dans le cadre des possibilités données par l'État des modalités de gratification.

- Mettre en œuvre et développer les formations et expériences concrètes permettant aux enseignants d'être en phase avec les jeunes qu'ils accueillent et l'environnement économique et social qui les attend. Ce qui suppose d'appréhender de façon adaptée les différentes facettes du métier qui passent par :

- l'ingénierie pédagogique permettant :

- une véritable appropriation du référentiel, adaptée aux spécificités des publics accueillis,

- de passer aisément de la formation sous statut scolaire aux pédagogies spécifiques à l'alternance, qu'elles prennent la forme de l'apprentissage ou de la formation continue. Cet aspect pose la question des conditions d'exercice des enseignants dans les formations d'apprentis ;

- la valorisation de la dimension relationnelle inhérente à la fonction d'enseignement et d'éducation ;

- la connaissance de l'environnement économique et social qui suppose, pour le moins, un passage par l'entreprise et/ou d'autres organisations en lien avec le marché du travail et constituant le tissu économique et social du pays ;

- le renforcement du lien entre les enseignants et les tuteurs en entreprise pour entrer dans une logique de vraie coformation.

- Accueillir plus largement et mettre en place un accompagnement pédagogique des personnes venant du monde économique et social sous le statut de professeur associé à temps partagé ou de professeur à part entière.

Textes de référence

- *Contributions des groupes 4 et 5.*

- *Rapport sur la redéfinition du métier d'enseignant rédigé sous la présidence de Marcel Pochard.*

- *Rapport d'audit de modernisation sur l'enseignement professionnel, décembre 2006.*



Photos : Cneap

I. CONTRIBUTIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

- » Annexe 1. Contribution du groupe 1 : Les évolutions des métiers, des besoins en qualifications et en formation professionnelle qu'ils impliquent.
- » Annexe 2. Contribution du groupe 2 : Les différentes voies : scolaire, apprentissage, formation continue.
- » Annexe 3. Contribution du groupe 3 : La place de l'enseignement supérieur professionnel.
- » Annexe 4. Contribution du groupe 4 : Le processus d'orientation (l'articulation avec les collèges, les lycées et l'enseignement supérieur professionnel).
- » Annexe 5. Contribution du groupe 5 : Les évolutions du métier d'enseignant.
- » Annexe 5 bis : groupe 5 CAEP évolution métier d'enseignant - expérimentation cahier des charges pour SGEC.

II. AUTRES CONTRIBUTIONS

- » Annexe 6 : Contribution de la FEP-CFDT.
- » Annexe 7 : Contribution du SNEC-CFTC.
- » Annexe 8 : Contribution du SPELC.
- » Annexe 9 : Contribution de l'UNETP.

III. RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- » L'école catholique au service de la nation (*Enseignement catholique actualités*, hors-série, novembre 2007) : <http://enseignement-catholique.fr/content/view/17921/216/>
- » Rapport sur l'état des lieux de l'apprentissage dans l'enseignement catholique, proposition pour le développement de l'apprentissage dans l'enseignement catholique – Gérard Tonneau, Sgec, mars 2006 : http://www.enseignement-catholique.fr/documents/archives/documents/rapports_tonneau/Rapport_apprentissage.pdf
- » Réflexions et préconisations pour une réforme du lycée (*Enseignement catholique actualités* hors-série, mai 2008) : <http://enseignement-catholique.fr/content/view/17978/216/>
- » Actes du congrès des Apel, 30-31 mai et 1^{er} juin 2008.
- » Rapport de la mission d'audit de modernisation sur la carte de l'enseignement professionnel, décembre 2006 : http://www.audits.performance-publique.gouv.fr/bib_res/428.pdf
- » Décret n° 2005-1392 du 8 novembre 2005 relatif à l'apprentissage et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État) : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000264061&dateTexte>
- » Résultats de l'enquête ISUTEC 44.
- » Circulaire du ministère de l'Éducation nationale de préparation de la rentrée scolaire 2008 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2008/15/MENE0800308C.htm>

- » Circulaire du ministère de l'Agriculture et de la Pêche de préparation de la rentrée scolaire 2008 : http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2008/bo-n-15-du-11-04-08/note-service-dger-sdpofe/downloadFile/FichierAttache_1-f0/DGERN20082045Z.pdf?nocache=1134040585.85
- » Convention DP3 (MEDEF-SGEC-MEN-UNAPEL...).
- » Textes officiels sur l'éducation au choix : <http://www.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.asp?bas=http://www.cndp.fr/doc-administrative/dispositifs/choixpro/accueil.htm>
- » Textes officiels sur l'orientation active : <http://www.education.gouv.fr/bo/2008/5/MENE0800082C.htm>
- » Rapport du Centre d'analyse stratégique et de la DARES : Les métiers en 2015 - janvier 2007 : http://www.u-bordeaux1.fr/biologie/partage/rapport_metiers_2015.pdf
- » Rapport sur la redéfinition du métier d'enseignant rédigé sous la présidence de Marcel Pochard : <http://www.education.gouv.fr/cid20894/remise-du-livre-vert-a-xavier-darcos.html>
- » Rapport d'activité sur la place des lycées dans les pôles de compétitivité dans le cadre de la convention DIACT-RENASUP.
- » Documents officiels sur la création et les cahiers des charges des lycées des métiers : <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/45/MENE0502572C.htm>
- » Rapport d'information sur les contrats de plan État-Régions : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i2421.asp>
- » Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000259787&dateTexte>
- » Textes officiels sur la rénovation de la voie professionnelle et le baccalauréat en 3 ans : <http://eduscol.education.fr/D0178/visioconference16122002.htm#7>
- » Décret n° 2007-540 du 11 avril 2007 installant le BTS dans l'espace européen d'enseignement supérieur (LMD-ECTS) : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000822322&dateTexte>
- » Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (DG Éducation et culture) : http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqf/eqf08_fr.pdf
- » Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 9 avril 2008 établissant le système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) : <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11107.htm>
- » Rapport au Premier ministre sur l'employabilité des jeunes issus de l'enseignement professionnel initial du second degré – Éric Besson, juillet 2008 : http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_employabilite.pdf

GLOSSAIRE

ANPEC : Association nationale des psychologues de l'enseignement catholique.
 APEL : Association des parents d'élèves de l'enseignement libre.
 ASP : Au service de la profession.
 BEP : Brevet d'études professionnelles.
 BTS : Brevet de technicien supérieur.
 CAEC : Comité académique de l'enseignement catholique.
 CAEP : Commission « Avenir de l'enseignement professionnel ».
 CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.
 CNEAP : Conseil national de l'enseignement agricole privé.
 DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.
 DIACT : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.
 DP3 : Découverte professionnelle 3 heures.
 ECTS : European Credit Transfer System
 FEP-CFDT : Fédération de la formation et de l'enseignement privés-Confédération française démocratique du travail.
 GT : Générale et technologique.

ISUTEC 44 : Institut supérieur des technologies de l'enseignement catholique de Loire-Atlantique.
 LMD : Licence-Master-Doctorat.
 MEDEF : Mouvement des entreprises de France.
 MEN : Ministère de l'Éducation nationale.
 MIJEC : Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique.
 RENASUP : Réseau national d'enseignement supérieur privé.
 SGEC : Secrétariat général de l'enseignement catholique.
 SNCEEL : Syndicat national des chefs d'établissements d'enseignement libre.
 SNEC-CFTC : Syndicat national de l'enseignement chrétien - Confédération française des travailleurs chrétiens.
 SPELC : Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique.
 STS : Section de technicien supérieur.
 SYNADIC : Syndicat national des directeurs d'établissements catholiques d'enseignement du second degré.
 UNETP : Union nationale de l'enseignement technique privé.
 URCEC : Union des réseaux congréganistes de l'enseignement catholique.
 VAE : Validation des acquis de l'expérience.



PUBLICATION ÉDITÉE PAR *ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ACTUALITÉS*,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ERIC MIRIEU DE LABARRE/ RÉDACTEUR EN CHEF : GILLES DU RETAIL /
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : SYLVIE HORGUELIN / NUMÉRO CPPAP - 0712 G 79858 / NUMÉRO ISSN - 1241-4301 /
277 RUE SAINT-JACQUES, 75240 PARIS CEDEX 05 TÉL. : 01 53 73 73 71 - FAX : 01 46 34 72 79
E-mail : eca@scolanet.org - Internet : www.enseignement-catholique.fr

IMPRIMERIE FLASH ET FRICOTEL, 58 RUE D'ALSACE, 88000 ÉPINAL.

Reproduction interdite